



Paris, le 12 février 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### “Les patients ont le contrôle de leurs données de santé”

**Doctolib réaffirme son engagement à protéger les données de santé dans deux chartes à destination des patients et des professionnels de santé**

**Dans deux chartes publiées aujourd’hui sur son site Internet, Doctolib, premier service de e-santé en Europe, rappelle son engagement à protéger les données personnelles de santé de ses utilisateurs.**

Le respect de la vie privée est **un droit fondamental** et **l’une des valeurs essentielles de Doctolib**. En tant que patients, nous attendons que nos données personnelles de santé soient **protégées** et nous voulons **savoir précisément** où elles se trouvent, qui peut y avoir accès et comment elles sont utilisées.

C’est pourquoi, depuis la création de Doctolib, nous avons choisi d’aller **au-delà de nos obligations légales** et de respecter **10 engagements** pour protéger les données personnelles de santé des patients, des professionnels et des établissements de santé qui utilisent nos services.

Ces **10 engagements** sont :

1. **Nous respectons la réglementation française et européenne sur la protection des données personnelles de santé**, en particulier le *Règlement général sur la protection des données personnelles* (RGPD) et la *Loi “Informatique et Libertés”* (LIL).

#### **Contrôle**

2. **Les patients ont le contrôle de leurs données personnelles de santé**. Nous ne pouvons pas en disposer librement.
3. **Les données personnelles de santé des patients sont confidentielles** : elles ne sont destinées qu’aux patients et à leur professionnel de santé.
4. **Les patients peuvent récupérer ou détruire leurs données personnelles de santé** à tout moment.

## Usage

5. **Sur Doctolib, les données personnelles de santé ne servent qu'à deux choses :**
  - a. Aider les patients à gérer leur santé en ligne ;
  - b. Permettre à leur professionnel de santé de gérer sa patientèle et ses consultations.

Tout est transparent pour les patients et les professionnels de santé :

- a. C'est clairement défini dans les *Conditions d'Utilisation* et la *Politique de protection des données personnelles de Doctolib*, que les patients acceptent avant d'utiliser Doctolib ;
  - b. C'est clairement défini dans les *Conditions d'Abonnement*, les *Conditions d'Utilisation* et la *Politique de protection des données personnelles de Doctolib*, que les professionnels et les établissements de santé acceptent avant d'utiliser Doctolib.
6. **Nous n'utilisons pas les données personnelles de santé des patients pour faire de la publicité ou vendre des services.** Aucun modèle économique chez Doctolib n'est lié à cela.
  7. **Nous ne vendons pas les données personnelles de santé des patients.** C'est interdit par la loi sous peine de 5 ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende (article L1111-8 du Code de la santé publique).

## Sécurité

8. **Les données personnelles de santé des patients sont stockées au sein d'hébergeurs certifiés "Hébergeurs de données de santé" (HDS)**, conformément à la réglementation française et européenne, pour garantir une protection maximale en termes de confidentialité et de sécurité.
9. **Seuls les patients et leur professionnel de santé peuvent accéder à leurs données personnelles de santé.** Personne chez Doctolib ne peut accéder à ces données, à moins que le professionnel de santé en fasse la demande pour des opérations de maintenance ou d'assistance sur son logiciel Doctolib. Dans ce type de situation, nous agissons toujours sous la supervision du professionnel de santé et avec une obligation contractuelle de confidentialité.
10. **Nous mettons tout en oeuvre pour garantir la sécurité des données personnelles de santé.** Nous chiffons ces données de manière systématique et à plusieurs niveaux : les communications avec nos serveurs sont chiffrées, les données les plus sensibles sont chiffrées avant d'être stockées, les espaces de stockage contenant ces données chiffrées sont eux-mêmes chiffrés. Notre équipe de sécurité travaille au quotidien pour assurer et renforcer encore la sécurité de ces données.

*"Avec ces 10 engagements, nous nous distinguons de nombreux services numériques. Nous sommes convaincus que les patients doivent garder le contrôle de leurs données de santé, qu'ils doivent être les seuls à décider, avec leur professionnel de santé, de la manière dont elles sont utilisées et que leur accès doit être strictement sécurisé", a déclaré Stanislas NIOX-CHATEAU, Cofondateur et Président de Doctolib.*

---

Télécharger [la Charte de protection des données de santé à destination des patients](#)  
Télécharger [la Charte de protection des données de santé à destination des professionnels](#)  
Consulter [la page dédiée à la protection des données de santé sur le site Internet de Doctolib](#)  
Consulter [la page dédiée à la sécurité des données de santé sur le site Internet de Doctolib](#)

---

## **A propos de Doctolib**

Créé en 2013, Doctolib est le leader de la e-santé en Europe. Doctolib propose aux praticiens un logiciel et des services pour améliorer l'efficacité de leur organisation, transformer l'expérience de leurs patients, faire connaître leurs activités et renforcer la coopération avec leurs confrères. Doctolib aide les patients à accéder plus facilement et rapidement aux soins, en leur permettant de trouver des informations sur leurs professionnels de santé, de prendre rendez-vous avec eux sur Internet 24h/24 et 7j/7, de réaliser des téléconsultations et d'accéder à leur historique de consultations en ligne. La société emploie aujourd'hui 1 250 salariés, répartis dans 40 villes en France et en Allemagne. Elle collabore avec 115 000 professionnels et 2 500 établissements de santé. Doctolib enregistre chaque mois plus de 50 millions de visites de patients.

Plus d'informations sur Doctolib sur le site [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr).

### **Contact presse**

[presse@doctolib.com](mailto:presse@doctolib.com)